

H.NG.M. 11.11.83

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

83/II92

DECRET N° _____ DU 29/12/1983

portant nomination des Magistrats

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;
(/u la Loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de
la Justice en République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de
la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
(/u le Décret 62/130/NF du 9 Mai 1962 fixant le régime de ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du Décret 183/61 du 3 Août 1961
portant application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut
de la Magistrature ;
(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/
644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret 83/575 du 6 Juillet 1983 portant création du
Tribunal Populaire de Commune de Brazzaville ;
(/u le Décret 83/573 du 6 Juillet 1983 portant création du
Tribunal Populaire de Région du Kouilou ;
(/u le Décret 83/574 du 6 Juillet 1983 portant création du
Tribunal Populaire de Région de la Cuvette ;

.../...

D.G.B.

D.C.F.

1983 ;
(/u la Note de Service n° 0167/MJ-CAB/04.22 du 5 Novembre
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent reçoivent les nominations ci-après :

COUR SUPREME :

En qualité de Juge : - MAMPOUYA Gilbert, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 5° échelon, en remplacement de Monsieur TCHIBINDA Jean François, appelé à d'autres fonctions.

TRIBUNAL POPULAIRE DE COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Président - OKANDZI Jean Pierre, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 4° échelon.

Vice-Président - MEYOULOU Raphaël, Magistrat de 1er Grade 2° 2° Groupe, 3° échelon.

Juges - SOMBO Léon, Magistrat de 2° Grade, 4° Groupe 4° échelon.

- Madame OUE TININGUE née MAMBANI Dorothee, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 2° échelon.

- MOUTEKE Robert, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 3° échelon, en remplacement de Monsieur OGNIMBA Amédée appelé à d'autres fonctions.

TRIBUNAL POPULAIRE DE REGION DU KOUILOU

Président - KOCANI Germain, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 2° échelon.

Juges - BALLARD Henri, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe 3° échelon.

- LINVANI Elie, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe 2° échelon.

- BAHOUMINA Georges, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 3° échelon.

- MATINGOU Michel-Marie, Magistrat de 2° Grade 2° Groupe, 2° échelon, en remplacement de Madame DIATOULOU Henriette appelée à d'autres fonctions.

TRIBUNAL POPULAIRE DE REGION DE LA CUVETTE

.../...

Président

- KAMANGO André, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe 3° échelon.

Juges

- BANZOUZI Michel, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 1er échelon, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance d'IMP FONDO.

- BOUTSANA Grégoire, Magistrat de 2° Grade, 2° Groupe, 2° échelon précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de DJAMBALA.

ARTICLE 2.- Le Présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 29 Décembre 1963

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Signature

Colonel Denis SASSOU-N'GUESSO.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Signature

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

AMPLIATIONS :

FJ.....	1	COMMIPO CUVETTE.....	1
SGJ/DSAF.....	28	INTERESSES.....	14
DGB.....	3		
DCF.....	1		
JORPC.....	1		
SGCM/BC.....	3		
VG TPC.....	28		
T.P. REGION KOUILOU.....	1		
T.P. REGION CUVETTE.....	1		
MIPO KOUILOU.....	1		